

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

Accusé de réception en préfecture
036-283600120-20190212-A3-DE
Date de télétransmission : 13/02/2019
Date de réception préfecture : 13/02/2019

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le

Publié, affiché, notifié le 15 FEV. 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 février 2019

Délibération A3

Compte administratif exercice 2018.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<u>Recettes</u>			
Prévisions budgétaires totales	8 290 449.00 €	18 122 195.19 €	26 412 644.19 €
Recettes nettes	6 197 758.24 €	16 336 876.59 €	22 534 634.83 €
<u>Dépenses</u>			
Prévisions budgétaires totales	8 290 449.00 €	18 122 195.19 €	26 412 644.19 €
Dépenses nettes	5 696 472.40 €	16 517 074.88 €	22 213 547.28 €
<u>Résultat de l'exercice</u>			
Excédent	501 285.84 €	- 180 198.29 €	321 087.55 €
Déficit			

Après reprise des résultats de l'exercice précédent, les résultats d'exécution du budget se présentent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Budget principal				
Investissement	226 579.43 €		501 285.84€	727 865.27 €
Fonctionnement	1 993 723.30 €		-180 198.29€	1 813 525.01€
TOTAL	2 220 302.73 €		321 087.55 €	2 541 390.28 €

Pour information, les restes à réaliser 2018 s'établissent ainsi qu'il suit :

- en recettes : €
- en dépenses : 2 500.00 €

Le compte administratif 2018 est conforme au compte de gestion 2018 du comptable public.

VOTE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

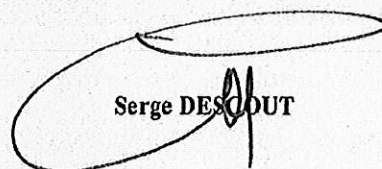
VU le compte de gestion 2018 établi par monsieur le payeur départemental ;

VU les documents budgétaires afférents à l'exercice 2018 ;

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif ;

D E C I D E

Article unique : le compte administratif 2018 est adopté.


Serge DESCOUT